



Signalement Note d'information préoccupante

Ce document est destiné à conserver une trace officielle. Il doit être :

- lisible et citer les faits avec précision
- rédigé le plus tôt possible après l'incident ou le signalement
- conservé dans un endroit sûr et rester confidentiel.
- transmis au responsable du lieu d'accueil (association, mouvement, paroisse, établissement...) et à :

| | |
|--|--|
| <p>Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes CRIP</p> <p>Direction de l'Education, de la Jeunesse et du Sport Service PMI et Parentalités Département de l'Isère – CS 41096 38022 Grenoble cedex Téléphone : 04.76.00.32.63 Fax : 04.76.00.39.04 Mail : crip38@isere.fr</p> | <p><u>En cas de faits susceptibles d'être qualifiés pénalement</u> transmettre votre écrit à l'attention du Procureur de la République, au :</p> <p><input type="checkbox"/> Grenoble → Fax : 04.38.21.22.23 <input type="checkbox"/> Bourgoin-Jallieu → Fax : 04.74.93.37.45 <input type="checkbox"/> Vienne → Fax : 04.74.78.81.69 (cocher le Tribunal auquel la note est envoyée)</p> <p>Attention : Copie du signalement obligatoire à la CRIP</p> |
|--|--|

Adulte informé :

Nom et prénom de l'adulte à qui le mineur s'est confié :

Qualité de l'adulte à qui le mineur s'est confié :

Nom de l'association, mouvement, paroisse, établissement ... :

Mineur ou personne vulnérable concerné :

Nom, prénom du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :

Adresse du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :

Date de naissance du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :

Les faits :

Lieu précis :

La nature des inquiétudes, allégations ou du signalement :

.....

.....

Un rapport exact des paroles du mineur, ou de la personne vulnérable concerné en utilisant les mots qu'il a employés :

.....

.....

.....

Auteur présumé :

Nom, prénom :

Date :

Signature de l'auteur de la note d'information :